



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« LES COOPERATIONS INTERREGIONALES DE LA
BOURGOGNE DANS LE CADRE D'UNE VISION
EUROPEENNE ET INTERNATIONALE »

AVIS

présenté par

Maddy GUY

COMMISSION N° 6

Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,
relations européennes et internationales

SEANCE PLENIERE DU 21 NOVEMBRE 2012

SOMMAIRE

CAHIER DES CHARGES	2
INTRODUCTION	5
I – LES POINTS FORTS DE LA BOURGOGNE	6
II – LES ALERTES	8
III – LES RECOMMANDATIONS	10
CONCLUSION	13

CAHIER DES CHARGES

1 - Contexte de l'auto-saisine :

Ce projet d'avis s'inscrit dans la poursuite des travaux de la Commission n°6 sur les coopérations interrégionales de la Bourgogne. L'avis relatif à la coopération entre la Bourgogne et la Franche-Comté a été voté lors de la plénière du 25 novembre 2010. Dès l'origine de ce précédent avis, les membres du Bureau avaient validé un travail en deux temps, le premier portant sur les coopérations avec la Franche-Comté et le second portant sur l'ensemble des coopérations interrégionales de la Bourgogne.

Compte tenu de la proximité historique et géographique des régions Bourgogne et Franche-Comté et des liens existant entre ces deux régions, le premier volet des travaux de la Commission a donc consisté à réaliser un inventaire des coopérations existantes, en proposant des pistes de renforcement. Il souligne dans sa conclusion l'intérêt des coopérations interrégionales en tant que « *perspective intéressante pour les institutionnels de faire des mutualisations et des coopérations opérationnelles sur des projets à dimension interrégionale pour obtenir un effet levier, notamment en période de réductions budgétaires* ».

Le nouvel avis aura, de ce fait, une vision plus large sur les enjeux et les opportunités de développement offertes à la Bourgogne grâce à la mise en œuvre de coopérations interrégionales pertinentes. En effet, le développement de la coopération dépasse le cadre régional. Il est devenu, avec la montée en puissance de l'Europe, le développement de nouvelles technologies et l'ouverture internationale des échanges, un enjeu fort pour le développement régional¹.

2 - Champ de l'auto-saisine :

Les exemples de coopérations interrégionales, en Bourgogne et dans d'autres régions françaises, font apparaître leur diversité, leur multiplicité et leur variabilité (en termes d'échelles, de contenus, de territoires...). Les membres de la Commission n°6 souhaitent réaliser une étude des coopérations interrégionales à deux niveaux :

- au niveau des proximités géographiques, notamment afin d'examiner :
 - l'influence et le rapport de zones rurales et urbaines situées à proximité d'autres régions avec les territoires situés au-delà des frontières administratives de la Bourgogne,
 - le rapport de la Bourgogne avec les deux régions voisines que sont l'Ile-de-France et Rhône-Alpes,
 - et les possibilités de développer des coopérations interrégionales thématiques (transports, économie...).

¹ Voir l'annexe au cahier des charges de la présente auto-saisine.

- à un niveau interrégional, européen et international sur les enjeux thématiques forts pour la Bourgogne, car des coopérations avec des régions françaises et européennes peuvent permettre :
 - de répondre à des problématiques sociales et culturelles,
 - et de défendre et/ou de promouvoir des filières ou des activités économiques bourguignonnes.

En règle générale, les coopérations interrégionales portent principalement sur les transports, le développement économique, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, mais aussi sur des secteurs à enjeux (gestion de l'eau, environnement, énergie, agriculture, culture, tourisme, intercommunalité, économie sociale).

En dépit de l'exhaustivité de ce champ d'investigation, la Commission n°6 ne veut pas pour autant privilégier un secteur en particulier, mais, à travers le choix et le résultat des auditions, elle souhaite mettre en lumière des coopérations interrégionales pertinentes et à forte valeur ajoutée à développer pour la Bourgogne.

3 - Objectif de l'auto-saisine :

L'objectif de cette auto-saisine est de définir des pistes pour l'élaboration d'une stratégie bourguignonne de l'interrégionalité, tant sur le plan national, européen et international.

Pour ce faire, il s'agit :

- d'identifier les enjeux et les potentialités,
- et d'engager, avec d'autres régions, une réflexion en fonction des complémentarités afin d'aboutir à des recommandations pour des concertations plus étroites vouées à des projets communs et à de véritables partenariats.

La position de la Bourgogne en retrait des principaux ensembles de coopérations interrégionales territorialisées (Grand Est, Bassin parisien, Programmes européens INTERREG 4B...) peut expliquer, pour partie, le manque d'appétence des Bourguignons et de leurs décideurs pour les coopérations interrégionales.

Aussi, à travers ce projet d'avis et ce rapport, comment construire une « *géopolitique bourguignonne* » qui place la Bourgogne au centre et/ou aux devants de coopérations interrégionales afin de développer un certain nombre de thématiques fortes pour la Bourgogne ?

A travers la proposition de pistes pour une stratégie bourguignonne de l'interrégionalité, le CESER apporterait des éléments aux décideurs et aux acteurs bourguignons pour définir la place qu'ils veulent donner à la Bourgogne au niveau national et européen et quel rôle la Bourgogne souhaite avoir compte tenu de son « enserrement » entre les deux régions importantes que sont Rhône-Alpes et Ile-de-France.

4 - Modalités de travail

La Commission n°6 a, dans un premier temps, réalisé plusieurs auditions de cadrage et des recherches documentaires sur le sujet afin de déterminer son champ d'étude.

Pour la suite de ses travaux, la Commission n° 6 définira au cours de l'auto-saisine les modalités de mise en œuvre des auditions et des travaux à réaliser en fonction des besoins et de leur intérêt pour la rédaction d'un avis sur les coopérations interrégionales.

5 - Echéance : courant 2012

La Commission n°6 envisage une présentation de l'avis courant 2012, car elle doit également, en alternance, réaliser des projets d'avis à chaque étape budgétaire du Conseil régional de Bourgogne (DOB, BP, BS, CA et DM).

6 - Suivi de la saisine

- Réalisé par le rapporteur, sous la coordination du Conseiller désigné par la Commission n°6 pour accompagner le suivi de l'ensemble des avis de la Commission
- Présentation de l'avis au Conseil régional et aux autres acteurs régionaux identifiés lors des travaux
- Rédaction d'un plan de suivi du projet d'avis par le rapporteur au cours des travaux

INTRODUCTION

Dans son avis de 2010 traitant de la coopération entre la Bourgogne et la Franche-Comté, le CESER s'engageait à élargir sa réflexion sur les potentiels de coopération de la Bourgogne avec l'ensemble des autres régions de France et d'Europe, voire au-delà.

Les grands enjeux que sont les transports, l'aménagement du territoire mais aussi le développement économique, la recherche et l'enseignement supérieur ne peuvent être pensés dans le strict cadre des limites administratives régionales.

Pour renforcer son développement et son rayonnement international, la région Bourgogne doit-elle s'appuyer sur la capacité des acteurs bourguignons à coopérer avec leurs homologues des régions voisines ?

La coopération interrégionale constitue un levier au service du développement régional. Elle est indispensable dans certains cas pour assurer une continuité territoriale et permettre l'essor de certaines actions qui ne peuvent être traitées qu'au niveau d'un territoire suprarégional (c'est le cas notamment des infrastructures de transport et des grands équipements).

Elle permet non seulement une concertation sur le partage des coûts mais elle procure aussi une capacité plus importante de lobbying, le principal effet recherché étant d'atteindre une masse critique qui permette de peser sur des décisions nationales ou européennes et d'être plus présent sur les marchés internationaux. Elle a un effet fortement stimulant : « l'union fait la force ».

Mais quel est le territoire pertinent ? Force est de constater qu'il n'y a pas un mais des territoires pertinents en fonction des différents enjeux et des objectifs poursuivis.

La clé des coopérations, particulièrement au niveau des acteurs économiques, est bien la « géométrie variable » et la souplesse qu'elle autorise.

Les façons de coopérer doivent bien entendu varier en fonction des objectifs et des secteurs d'intervention. Elles apportent dans tous les cas une vision renouvelée des problématiques et des solutions innovantes.

Compte tenu de l'ampleur du sujet, nous avons volontairement limité notre approche à trois domaines :

- le développement industriel,
- la recherche,
- l'enseignement supérieur.

Dans un souci de clarté et de concision, cet avis présente tout d'abord une très courte synthèse des points forts de la Bourgogne dans les dynamiques de coopérations interrégionales, puis des points faibles qu'il nous semble indispensable de souligner. Ces points sont, par ailleurs, détaillés dans le rapport d'étude. Sont ensuite exposées les propositions de la Commission.

I – LES POINTS FORTS DE LA BOURGOGNE

LA GEOGRAPHIE

A l'échelle continentale, la Bourgogne est à proximité du principal pôle de développement européen :

- Au nord : l'immense Bassin Parisien qui englobe, au moins en partie, la région Bourgogne mais se tourne de plus en plus vers l'ouest et le nord-ouest, vers les ports de l'Atlantique et Londres.
- Au sud : la région Rhône-Alpes, deuxième région française en matière de PIB, qui travaille avec la Bourgogne mais qui semble plus attirée par l'Arc Alpin, l'Italie du Nord et la Méditerranée.
- A l'est : sans être « frontalière » de la zone où la croissance et la prospérité sont les plus fortes en Europe², la Bourgogne en est proche. La Suisse et l'Allemagne sont aux portes de la région.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Carrefour autoroutier et ferroviaire d'ampleur nationale et européenne, la Bourgogne offre un ensemble d'infrastructures de transport et de communication performant et en développement. Les réalisations dotent la région d'une offre de haut niveau et de nombreux grands projets français et européens concernant la Bourgogne au premier chef : **LGV Rhin-Rhône, LGV Paris-Orléans-Clermont-Ferrand, liaison fluviale adaptée vers l'Est.**

Dès 2010, soit avant la mise en service de la LGV Rhin-Rhône, l'index de la Compétitivité régionale dans l'Union Européenne³ analyse les régions européennes et classe la Bourgogne au 78^{ème} rang en matière d'infrastructures sur 268 régions.

S'il n'existe pas de données comparatives plus récentes, la construction de la LGV a très certainement amélioré l'avantage comparatif de la Bourgogne en la matière, du fait de la forte croissance de sa densité ferroviaire.

DES ACTEURS ECONOMIQUES DYNAMIQUES

Les secteurs et filières :

La Bourgogne dispose d'une industrie très diversifiée, avec cependant trois secteurs dominants qui regroupent la moitié des salariés du secteur industriel :

1. la métallurgie, premier secteur industriel de la région, qui englobe la sidérurgie et la filière nucléaire ;
2. les industries agro-alimentaires (vins inclus), emblématiques de la région, avec des activités très diversifiées et de nombreux établissements dont l'activité entraîne celle des entreprises de l'emballage, du conditionnement et du transport ;

² Voir le rapport CESER « Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale » pages 9 et 10.

³ EU Regional Competitiveness Index 2010, Paola Annoni and Kornelia Kozovska

3. le secteur des produits en caoutchouc et plastiques qui regroupe des activités diversifiées, notamment dans l'univers de la sous-traitance automobile et de la santé.

Les organisations collectives d'entreprises :

- Les Pôle de Compétitivité :
 - Pôle Nucléaire Bourgogne,
 - VITAGORA.
- Les grappes d'entreprises :
 - Pôle de la Performance de Magny-Cours : mécanique et métallurgie,
 - Wind For Future (W4F) : éolien, à Dijon,
 - AgroComposite Entreprises (ACE) : matériaux "bio-sourcés", Longvic,
 - Conception, construction et maintenance d'engins mobiles : industries diverses au Creusot,
 - Emballage conditionnement : CEPIEC.

L'industrie en Bourgogne compte environ 100 000 emplois, soit 18,6% des emplois salariés de la région. Ceci place la Bourgogne au 11^{ème} rang des régions les plus industrialisées de France entre la Lorraine et Rhône-Alpes.

L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE EN MARCHE VERS UNE UNIVERSITE FEDERALE

L'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté ont d'ores et déjà fondé et mis en œuvre le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Bourgogne – Franche Comté qui a, d'une part, la grande originalité d'être interrégional et, d'autre part, celle d'impliquer aussi des acteurs économiques en tant que membre associés.

Face à des universités telles que celle de Lorraine qui regroupe désormais environ 70 000 étudiants, celle d'Aix-Marseille, issue elle-aussi de la fusion de 3 universités, celle de Strasbourg, qui provient là encore d'une fusion et regroupe 50 000 étudiants, il est nécessaire d'atteindre une certaine taille critique.

Le PRES construit cette taille critique et offre la visibilité indispensable à l'enseignement bourguignon. Il permet de développer les moyens de l'université et de renforcer ses coopérations internationales, notamment en direction de la Suisse.

II – LES ALERTES

UNE MASSE CRITIQUE INSUFFISANTE

Les entreprises bourguignonnes sont majoritairement de petite taille. La région Bourgogne compte 4 600 employeurs dont 66% ont moins de 10 salariés. Parmi les 55 entreprises ayant plus de 2 000 salariés, aucune n'est bourguignonne. La Bourgogne se situe ainsi au cinquième rang des régions françaises les plus dépendantes de l'extérieur.

Au niveau de la compétition territoriale européenne, le présent rapport sur les coopérations interrégionales tend à montrer que la Bourgogne n'atteint pas la taille critique.

Cette notion de « **masse critique** » a été appréciée en comparant la Bourgogne à l'ensemble des régions européennes selon trois critères : l'importance et le dynamisme démographique, la richesse relative en Europe et son évolution, l'importance de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur.

Il est possible de synthétiser cette vision par le classement relatif à la compétitivité régionale au niveau européen.

La Bourgogne est classée 157^{ème} sur 268 régions, niveau proche du Languedoc-Roussillon (152^{ème}), de l'Auvergne (153^{ème}), de la Champagne-Ardenne (159^{ème}), du Poitou Charente (160^{ème}) et de la Franche-Comté (161^{ème}). L'Alsace est classée 100^{ème}, Rhône-Alpes 65^{ème} et l'Île-de-France atteint le 8^{ème} rang. La Bourgogne n'est pas bien située dans l'absolu et elle subit surtout un phénomène de décrochage.

Position de la Bourgogne parmi les 268 régions européennes	Rang
Infrastructures	78
Formation supérieure et Formation tout au long de la vie	226
Efficiencé du marché du travail	105
Innovation	155
Global	157

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION ENCORE TROP PEU DEVELOPPEES

La Recherche & Développement (R&D) est encore insuffisamment présente en Bourgogne. Avec seulement 13,4 chercheurs pour 10 000 habitants, la région Bourgogne se place au 17^{ème} rang des régions françaises.

Deux variables permettent de positionner la Bourgogne parmi les régions européennes :

- en termes de part des chercheurs sur l'ensemble de l'emploi, la Bourgogne se classe 174^{ème} sur 263 régions,
- en termes de dépenses de R&D, la Bourgogne se situe également dans la partie basse du classement : 155^{ème} sur 259 régions dont les données sont connues (données de 2009).

Enfin, en ce qui concerne la proportion des 20-24 ans présents dans l'enseignement supérieur, la Bourgogne se classe au 16^{ème} rang des régions françaises et dans la fourchette basse des régions européennes.

Au niveau européen, la Bourgogne n'atteint pas la masse critique et se trouve dans la quasi obligation de fonder des alliances pour changer d'échelle.

DES LIMITES ADMINISTRATIVES INADAPTEES

Les **limites administratives** ne correspondent pas ou plus aux nécessités et aux pratiques du monde de l'économie, de la recherche et de l'innovation, voire aux besoins et attentes des citoyens auxquels doivent répondre les acteurs publics.

Les coopérations interrégionales achoppent sur la question des représentations administratives des décideurs, car s'ils vivent dans des échelles qui dépassent les frontières administratives, leur cadre de réflexion reste cantonné à ces frontières.

Les coopérations interrégionales achoppent aussi sur la question du portage politique et sur le fait qu'il est parfois difficile d'admettre que des coopérations sont nécessaires pour le devenir de ces territoires. Par conséquent, sauf en matière d'infrastructures (routes, train...) peu de relations et de complémentarités sont développées entre acteurs. On est souvent dans le discours et l'incantation plutôt que dans l'action en matière de coopérations interrégionales.

Les organisations en charge du développement économique, attachées à leur périmètre d'action, se connaissent encore trop peu, ce qui ne permet pas d'obtenir un levier pour intervenir à un niveau interrégional. Par ailleurs, il n'y a pas assez de concertation entre les conseils régionaux, chacun développant ses propres politiques. Or, la possibilité de créer et de développer des coopérations interrégionales dépend fortement des missions et de l'objet de chaque structure.

LES OUTILS DE LA COOPERATION INTERREGIONALE : NOMBREUX MAIS PAS ASSEZ MOBILISES

La Bourgogne pratique de nombreuses coopérations interrégionales mais assure rarement le leadership dans le pilotage de ces outils.

Les fonds européens, qui sont l'outil de financement par excellence des coopérations interrégionales en Europe, ne sont pas assez mobilisés par les acteurs bourguignons.

L'individualisme des territoires et celui des entreprises restent un facteur limitant la recherche de coopérations et la mise en place de projets de coopération interrégionaux concrets.

III – LES RECOMMANDATIONS

DES PRINCIPES ET DES PRE-REQUIS POUR L'ACTION

Une bonne coopération doit permettre à chaque partenaire de poursuivre ses objectifs, et de garder son identité tout en s'ouvrant à la mutualisation qui enrichit tous les acteurs.

La coopération permet d'accroître l'efficacité et d'avoir un impact suffisant. C'est une stratégie d'anticipation qui exige :

- un volontarisme important,
- une forte implication des élus et du temps,
- une bonne évaluation des moyens humains et financiers,
- des procédures d'évaluation,
- la nécessaire préservation des équilibres,
- la mise en place éventuelle d'une structure juridique adaptée.

Pour permettre une projection de la Bourgogne dans son ensemble vers l'interrégional, il est souhaitable d'intensifier en parallèle les coopérations infrarégionales et de développer des synergies fortes sur des thématiques et des dossiers communs entre collectivités locales.

La proximité d'autres régions est souvent vécue comme une zone de dangers et de menaces pour l'identité ou l'intégrité d'un territoire. Les franges sont trop peu envisagées en termes de complémentarités. Il y a une logique de concurrence des territoires. Une démarche psychologique doit être initiée pour amener les acteurs à aller les uns vers les autres.

SE LIBERER DES LIMITES ADMINISTRATIVES

Le découpage administratif français reste fondé sur les communes et les départements. Les Régions elles-mêmes en sont le produit. Or l'analyse de la coopération interrégionale sur les plans économique, de la recherche et de l'innovation montre la nécessité de s'affranchir de ces limites et contraintes issues des multiples découpages administratifs du territoire pour coller à la réalité de la vie économique.

Au-delà de la coopération interrégionale, il faut adopter une autre vision des régions, repenser les organisations territoriales en fonction des bassins d'économie productive, qui transcendent les limites administratives actuelles.

La coopération doit être construite à partir de projets concrets, qui naissent si la volonté existe et si l'opportunité les rend possibles.

UN AXE STRATEGIQUE A PRIVILEGIER : LA COOPERATION EN DIRECTION DE L'AXE RHENAN

Sans minimiser l'importance des coopérations et collaborations avec les autres régions voisines que sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes, le Centre ou l'Auvergne, la priorité du développement à venir de la Bourgogne se situe en direction de l'Axe Rhénan.

La mise en service de la branche est de la LGV Rhin-Rhône stimule le développement d'un réseau métropolitain dynamique, notamment entre Dijon, Besançon, Montbéliard, Mulhouse et Strasbourg.

Cet axe est envisagé comme une construction et un chemin à parcourir, qui pourra intégrer la Bourgogne à la grande zone de développement de l'Europe centre-ouest. Ce rapprochement se fera par étape et devra concerner tous les acteurs publics et privés.

- Les relations interrégionales :
 - Développer les relations dans l'Axe Rhéna : travailler à la création d'un « conseil du Grand-Est » capable de faire des propositions ambitieuses concrètes et de mettre en œuvre les actions sur les synergies interrégionales.
 - A l'initiative du Conseil régional de Bourgogne et en coopération avec ses homologues, fédérer dans leurs champs de compétences les structures ou les acteurs, notamment du développement économique, à l'instar de ce qui a été fait par les pouvoirs publics pour le Pôle Recherche Enseignement Supérieur (PRES) Bourgogne Franche-Comté Universités ou l'Agence Régionale de Santé.
- Les relations métropolitaines :
 - Soutenir le projet de Pôle Métropolitain Dijon-Besançon ainsi que le rapprochement des capitales des régions Bourgogne et Franche-Comté et des régions de l'Axe Rhéna.
 - Soutenir la finalisation de la LGV Est pour rapprocher, au-delà de la Franche-Comté, la capitale bourguignonne de l'Alsace et de l'Allemagne.

MOBILISER LES ACTEURS ET LES MOYENS AUTOUR D'UNE STRATEGIE CLAIRE

Moyens de transport :

- Terminer la branche Est de la LGV Rhin-Rhône en réalisant les deux tronçons manquants à ses deux extrémités en Alsace et en Bourgogne (Villers-les-Pots - Genlis).
- Participer au débat public sur la liaison fluviale à grand gabarit Saône-Moselle/Saône-Rhin, annoncé en 2013.
- Améliorer les liaisons ferroviaires directes avec les aéroports internationaux de Paris, Lyon et Bâle.
- Electrification de la VFCEA Nevers-Chagny avec raccordement à la LGV à la gare TGV du Creusot.
- Terminer intégralement la mise à deux fois deux voies de la RCEA.

Finances :

- Améliorer l'utilisation des fonds européens, notamment en s'appuyant plus sur l'Association Bourgogne Franche-Comté Europe qui est notre point d'ancrage à Bruxelles. Accroître la participation et le nombre de projets des acteurs de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire dans les programmes Interreg.
- Dans un contexte de « raréfaction budgétaire », évaluer les politiques et investir dans les outils performants : les démarches collectives telles que les Pôles de Compétitivité, Grappes d'entreprises, mais aussi les démarches innovantes comme le PAREX⁴, notamment.

Stratégies :

- Développer des conférences d'exécutifs et/ou des forces vives bourguignonnes pour renforcer la coopération et la cohésion infrarégionale.
- Travailler, avec des partenaires proches, à l'expérimentation des coopérations auprès de secteurs économiques ciblés.
- La coopération décentralisée est -entre autres- une porte d'entrée pour une coopération économique. Il serait souhaitable que les régions choisies pour cette coopération le soient aussi pour les perspectives de développement économique qu'elles offrent aux secteurs bourguignons performants. Certaines régions du Japon et de Corée du Sud offrent, par exemple, des conditions et des filières potentiellement intéressantes pour les compétences et les entreprises bourguignonnes (notamment dans l'agro-alimentaire).
- Intensifier et évaluer cette dimension « recherche de partenariats et coopérations économiques » de la coopération décentralisée bourguignonne, notamment de la coopération avec la Rhénanie-Palatinat, et de l'Association Bourgogne Franche-Comté Europe.

⁴ Plan régional d'action à l'export

Les entreprises :

- Etendre le Pôle de Compétitivité VITAGORA à d'autres régions, pourquoi pas l'Alsace qui est en demande ?
- Diffuser les bonnes méthodes de coopération, notamment l'organisation en grappes et clusters d'entreprises complémentaires.

Les acteurs économiques :

Exemples de secteurs et acteurs de Bourgogne à potentiels		Partenaires possibles
▪ MATERIAUX / INDUSTRIE MECANIQUE ET METALLURGIQUE		Pôle de Compétitivité Materialia de Champagne-Ardenne et Lorraine
▪ MECATRONIQUE : un pôle est en développement à Auxerre		Pôle microtechnique de Besançon
▪ AUTOMOBILE/SOUS-TRAITANCE : Positionnement de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de la Nièvre		Pôle de Compétitivité Véhicule du futur d'Alsace et Franche Comté
▪ FILIERE BOIS : INRA Dijon / APROVALBOIS		École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois de Nancy, l'INRA Nancy, Pôle de Compétitivité Fibres Grand-Est centré aujourd'hui sur l'Alsace, la Franche Comté et la Lorraine
▪ FIBRES NATURELLES : AgroComposites Entreprises		Pôle de Compétitivité Fibres Grand-Est
▪ METIERS D'ART		S'agréger avec la filière constituée en Lorraine
▪ PLASTURGIE, CAOUTCHOUC		Des coopérations sont à développer avec le Jura

AU NIVEAU DE LA FORMATION :

- Les universités de Bourgogne et Franche-Comté ont vocation à approfondir leurs collaborations dans le cadre du PRES et, au-delà, à constituer une université fédérale d'envergure. Cette université pourra assurer une visibilité à l'échelle nationale et travailler à la mise en œuvre de collaborations interrégionales et internationales, notamment en direction de la Suisse et de l'Allemagne.
- Pour les écoles supérieures de commerce, créer des diplômes reconnus internationalement (Masters) en renforçant des coopérations intelligentes entre les écoles de management du Grand-Est (Ecole Supérieure de Commerce de Dijon, Institut Commercial Nancy-Metz, Reims Management School,...).

CONCLUSION

Dans le contexte actuel, la Région Bourgogne jouit d'un certain nombre d'atouts majeurs qui lui permettent d'envisager une véritable stratégie de développement basée sur la coopération interrégionale.

Ces atouts sont prioritairement sa situation géographique. En effet, avec la mise en service de la LGV Rhin-Rhône, la Bourgogne voit se confirmer sa vocation de carrefour européen. Dijon, capitale régionale, déjà carrefour autoroutier, devient également un véritable carrefour ferroviaire.

Cette nouvelle infrastructure est un fort stimulant pour favoriser les rapprochements des collectivités et des régions de Bourgogne – Franche-Comté – Alsace et Lorraine. Mais le TGV n'est qu'un outil, encore faut-il avoir une stratégie qui le mette au service de la valorisation des territoires. Car il ne faut pas confondre accessibilité et attractivité. Le succès ne vient pas du TGV lui-même, mais des stratégies qui seront développées par les acteurs locaux et régionaux.

La volonté politique de préparer le territoire et l'anticipation sont des pré-requis fondamentaux.

Avec cette mise en service, la Bourgogne améliore ses relations avec la Franche-Comté, elle se trouve à 2 heures de Strasbourg et s'ouvre vers les régions dynamiques de l'Axe Rhénan, vers l'Alsace, la Lorraine mais aussi vers l'Allemagne et la Suisse. Cette infrastructure rapproche aussi Dijon de Besançon, Mulhouse, Belfort-Montbéliard et Strasbourg. Ce rapprochement des capitales régionales doit nous permettre de peser au niveau européen et de renforcer nos relations avec les métropoles voisines de la Suisse et de l'Allemagne.

Si nous voulons exploiter nos atouts, nous devons désormais penser-réfléchir-travailler sur nos complémentarités et agir ensemble.

Séparément Dijon, Besançon, Mulhouse, Belfort-Montbéliard et Strasbourg sont des agglomérations de taille moyenne. Ensemble, et grâce aux infrastructures qui les relient, elles offrent tous les moyens et avantages des grandes métropoles. En mettant en commun leurs forces et leurs potentialités, elles favorisent une meilleure compétitivité de ce grand territoire par une plus grande ouverture à l'international de leur économie, de leurs universités et de leurs centres de recherche.

L'autre très grand attrait de la région Bourgogne est son appellation « Burgundy », qui est mondialement connue et bénéficie d'une réputation de qualité sur tous les marchés internationaux.

Mais encore faut-il valoriser ces atouts.

Pierre VELTZ, responsable du groupe spatialisation-espaces économiques à la DATAR, considère qu'une révolution culturelle est indispensable pour sortir d'une certaine myopie territoriale et aller vers une forte coopération au niveau européen. Il faut une continuité dans les stratégies.

La coopération interrégionale est nécessaire pour dépasser les limites inhérentes à tout découpage territorial mais elle n'est pas totalement ancrée dans notre culture. En effet, le socle de la construction administrative française n'est pas interrégional mais bien plutôt départemental.

Les élus sont attachés à leur territoire d'élection et ne sont pas spontanément enclins à en dépasser le cadre. Cependant l'implication des élus est indispensable ; elle est le préalable à toute coopération qui va nécessiter de nombreux arbitrages politiques.

La coopération interrégionale implique donc une évolution des mentalités et, en quelque sorte, une rupture avec les habitudes, avec les modes de pensée et de fonctionnement, sachant que les façons de coopérer varient, bien sûr, en fonction des objectifs.

Il convient de s'affranchir des limites géographiques et administratives, de mettre en commun les compétences et les moyens et de s'appuyer sur les complémentarités.

La coopération interrégionale exige donc pour son bon fonctionnement :

- la mise en place de structures adaptées et de plateformes de concertation aux niveaux des élus, des services et des partenaires ;
- la création de réseaux et la mise en place de structures juridiques adaptées et de procédures d'évaluation ; elle implique également de s'appuyer sur un environnement de partenaires.

L'Union européenne ne participe pas de manière formelle à la mise en place de coopérations interrégionales mais elle peut les favoriser, soit directement en finançant des projets, soit indirectement en lançant des appels à projets. Le programme Europe du Nord-Ouest encourage la coopération transnationale entre autorités nationales, régionales et locales afin de promouvoir une meilleure intégration territoriale au sein de vastes groupements de régions européennes contiguës. Nous sommes également impactés par le programme Interreg IV 4A France Suisse 2007-2013. Dans ce cadre, nous pouvons développer des projets transfrontaliers avec la Suisse.

Nous pensons que la région Bourgogne devrait être beaucoup plus présente à Bruxelles et favoriser une véritable culture européenne. Les politiques et orientations européennes ne doivent plus être perçues comme un élément extérieur, mais être intégrées dans l'ensemble des politiques des collectivités territoriales. Les missions de Bourgogne Franche-Comté Europe auprès des collectivités et du milieu économique pourraient, pour ce faire, être amplifiées et approfondies.

Les façons de coopérer varient bien sûr en fonction des objectifs et la mise en œuvre d'actions continues de concertation ne nécessite pas obligatoirement la création de structures juridiques appropriées mais simplement des rencontres plus ou moins fréquentes en fonction des enjeux.

Nous devons conforter l'existant, il convient de :

- Soutenir et de favoriser le développement des actions de coopération déjà engagées, notamment les Pôles de Compétitivité qui ont fait leurs preuves et qui sont par nature interrégionaux.
- Poursuivre et intensifier une politique en faveur de l'innovation à travers PREMICE⁵ et la Maison de l'Innovation.
- Conforter les relations de coopération déjà engagées avec la Franche Comté, qui doivent être poursuivies et intensifiées, en organisant des rencontres régulières au niveau des Conseils régionaux et des CESER, des élus et des services.
- Mettre en place un plan de concertation et engager des rencontres régulières avec les régions voisines : l'Alsace, la Lorraine, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté et au-delà l'Allemagne.
- Organiser régulièrement des séminaires de réflexion interrégionaux.
- S'appuyer sur l'existant de la coopération décentralisée, qui est un point d'entrée pour des échanges économiques, et renforcer la dimension économique de cette coopération, tout particulièrement la Maison de Bourgogne en Rhénanie-Palatinat.
- Bâtir une véritable stratégie de coopération en définissant des axes de développement et de complémentarité. Sensibiliser les entreprises aux financements et fonds européens.
- Favoriser le développement des entreprises et de leurs relations internationales (notamment par le PAREX) et accroître les liens en faveur de l'exportation. Il est nécessaire de s'unir pour aller à l'international et être plus présent sur les marchés porteurs.

Les CESER peuvent et doivent être des lieux d'identification des opérations et des projets pour lesquels une mise en œuvre interrégionale est pertinente.

C'est un vrai défi si l'on veut que la Bourgogne conserve son intégrité géographique et résiste à l'éclatement en 4 fragments, envisagé dans l'un des scénarii développés par la Section Prospective du CESER.

⁵ Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation, Incubateur Régional d'Entreprises Technologiques Innovantes de Bourgogne

La coopération interrégionale exige persévérance et volonté. Elle est un levier au service de la politique régionale et elle doit s'inscrire dans la durée. Il faut, à ce jour, penser le territoire autrement, la dimension régionale n'est peut être pas la plus pertinente.

Nous avons beaucoup d'actions à engager ensemble et nous devons travailler sur nos complémentarités. Il faut anticiper, car comme l'a dit Antoine de Saint-Exupéry : « *l'Avenir ne se prévoit pas, il se prépare* ».

AVIS ADOPTÉ PAR 47 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 19 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Noël GILBERT
au titre de l'Union régionale des associations familiales (URAF)**

« Dans un premier temps, je tiens à signaler que j'approuve pleinement tout ce qui est fait en matière de relations interrégionales ainsi que tout ce qui est préconisé dans le présent projet d'avis, dont je souligne la qualité.

Néanmoins, permettez-moi d'attirer l'attention sur le fait que l'interrégionalité ne doit pas se limiter aux relations entre villes-chefs lieux de nos régions (en matière universitaire, sanitaire, économique... et plein d'autres domaines mis en exergue dans le projet d'avis).

Bref, il nous faut penser également aux populations et familles qui vivent aux confins de plusieurs régions.

En effet, force est de constater que nous avons des difficultés à nous affranchir de nos limites administratives entre départements, voire entre régions.

Pour exemples :

- nous pouvons compter facilement sur les 5 doigts d'une main... les Pays (si vous permettez l'expression) qui ont pu se constituer « à cheval » sur plusieurs départements.
- nous pouvons compter très facilement les intercommunalités qui se sont étendues sur des communes d'une autre région.
- 3^{ème} exemple : c'est un vécu personnel (comme d'autres collègues de l'assemblée pourraient également témoigner). Je suis membre du Conseil de surveillance (au titre des usagers et de leurs familles) d'un Centre hospitalier de proximité (ce que nous appelions les hôpitaux locaux avant la loi Bachelot de 2009).

Des investissements sont nécessaires pour la pérennité de l'établissement et je suis auprès des élus locaux pour dire que tous les critères sont favorables : taux de remplissage, taux de satisfaction des usagers et de leurs familles, etc. ; par contre, même si on ne nous l'avoue, cet établissement est à 15 km de la Loire (Rhône-Alpes) et à 10 km de l'Allier (Auvergne) d'où viennent un certain nombre de patients car il n'existe aucune structure de ce type de leur côté.

Chers collègues, d'accord avec l'interrégion, mais attention à ne pas laisser se former des zones blanches aux confins de nos régions ».



**Intervention de Michel MAILLET
au titre de la CGT**

« On ne peut que rester perplexe en regard d'un projet d'avis aussi pauvre et généraliste en recommandations (par-delà les « faut que » et les « y'a qu'à » les démonstrations manquent), alors que sa longue gestation (le cahier des charges a été approuvé par le bureau le 15 avril 2011) et la liste conséquente des personnes auditionnées pouvaient préfigurer des propositions charpentées et percutantes.

Il est vrai aussi que le sujet est copieux et divers selon qu'on l'aborde à travers le prisme de telle ou telle problématique. La commission 6 a fait le choix de l'aborder à partir d'une approche limitée aux 3 domaines structurants que sont le développement industriel, la recherche, l'enseignement supérieur. Sur ces 3 aspects, la Bourgogne apparaît en position de faiblesse dans le concert européen, ce qui n'est une surprise pour personne. La taille de la Région, son industrie, sans véritable secteur pilote, dominée directement ou indirectement par des grands groupes dont les centres de décisions sont en dehors de son territoire, sa recherche et son enseignement supérieur insuffisamment développé : ce constat est fait depuis longtemps. Et la conclusion qu'en tire la commission 6 affirmant que la Bourgogne doit conclure des alliances et favoriser les coopérations est pertinente.

Par contre ce qui est nouveau, c'est l'affirmation que cette stratégie des alliances doit se tourner prioritairement vers l'axe rhénan. C'est sans aucun doute assez surprenant dans la mesure où il apparaît à l'évidence que sur bien des aspects (géographiques, voies de communication, échange de population, coopérations territoriales) ce sont bien les 2 grandes régions Ile-de-France et Rhône-Alpes qui constituent l'essentiel des coopérations (bien entendu après celles avec la Franche-Comté, essentiellement marquées par notre histoire et notre culture commune). Seulement voilà, cette affirmation manque singulièrement d'arguments pour l'étoffer et il n'est pas sûr que la seule liaison de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône soit un élément suffisant pour rapprocher des territoires qui n'ont pas à priori une pratique de travailler ensemble.

Le projet d'avis formule des recommandations que notre groupe partage comme : « se libérer des limites administratives » et « repenser les organisations territoriales en fonction des bassins d'économie productive ». Cependant il convient de souligner que la mise en œuvre d'une telle démarche suppose une autre vision de l'organisation des territoires et surtout de mettre fin à leur mise en concurrence, tant à l'échelle du pays qu'à l'échelle européenne.

Par-delà l'affirmation de la nécessité de coopérer que nous partageons, il nous semble que la commission est restée au milieu du gué. C'est pourquoi le groupe CGT s'abstiendra sur ce projet d'avis ».

**Intervention de Daniel BIGEARD
au titre de la Fédération française bancaire (FFB)**

« Un rapport assez nourri en présentations et analyses d'attentes certaines.

Juste une petite interrogation sur un secteur majeur en Bourgogne qui est le secteur du vin dont le poids économique n'est plus à démontrer. A ce titre, je regrette que la Champagne ne soit pas citée : vues sous la géographie internationale, les 2 régions Champagne et Bourgogne en Europe, à 7 ou 15 000 km, sont perçues très proches ».



**Intervention de Jean PERRIN
au titre de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI)**

« J'ai bien noté que des coopérations thématiques sont envisageables avec toutes les régions. Mais l'avenir est à l'Est et donc les liaisons doivent être facilitées. Beaucoup existent déjà mais le fluvial est insuffisant.

L'arrêt du projet canal à grand gabarit Rhin-Rhône pèse lourd. Il me paraît donc indispensable de reprendre ce projet pour le mener à son terme ».

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'Environnement

« Ce document présente un panorama informatif intéressant et fait quelques constats que l'on peut partager : recherche et innovation trop peu développées, coopération interrégionale insuffisamment mobilisée, la nécessité de conforter l'existant en matière d'innovation, procédures d'évaluation nécessaires...

Malheureusement, il propose en réponse un panel de recettes ultralibérales où la compétitivité se substitue à la coopération. Ce qui est révélateur, c'est qu'à aucun moment, il n'est tenu compte d'une crise écologique et environnementale qui va pourtant impacter, nolens-volens, les orientations politico-économiques des autres régions, de l'Europe et des politiques internationales. Si les contraintes budgétaires sont évoquées, elles ne paraissent pas avoir conditionné des choix qui contredisent la nécessité d'une stratégie d'anticipation ». Pourtant, l'annonce d'une approche privilégiée par les thèmes du développement industriel, de la recherche et de l'enseignement supérieur laissait espérer d'autres orientations.

La préparation des programmes européens régionaux pour la période 2014/2020 constitue un enjeu financier et d'orientation du développement important pour la Région. Je voudrais rappeler que le cadre nouveau pour l'accession aux divers fonds cible 11 objectifs prioritaires :

- Recherche et innovation
- Technologies de l'information & communication
- Compétitivité des PME
- Transition vers une économie à faibles émissions en CO2
- Adaptation aux changements climatiques, prévention des risques
- Protection de l'environnement
- Transports durables
- Emploi et mobilité de la main d'œuvre
- Lutte contre la pauvreté
- Education et formation tout au long de la vie
- Capacités institutionnelles et efficacité des administrations publiques

La règle du jeu voudrait que soit fait **un diagnostic inter fonds**, avec notamment une fiche relative aux synergies à rechercher entre les fonds. Je ne vois pas comment on pourrait la respecter en excluant totalement l'inclusion transversale des données écologiques et environnementales qui conditionnent ces fonds.

Quelques exemples :

- Les transports terrestres : le SNIT fait l'objet d'une révision à la baisse. Ni l'Etat, ni les collectivités n'auront les moyens de réaliser des infrastructures, routières, fluviales ou ferroviaires coûtant plus d'une centaine de milliards.

Ce qui n'empêche pas l'avis et le rapport de mettre en avant la réalisation de projets écocidaire comme la POCL (17 milliards), le canal SMSR (18 milliards), ou encore l'aéroport de Dijon, alors que ces projets ne sont même pas inscrits dans les projets européens prioritaires, qu'ils ne répondent en rien à l'objectif officiel de « l'optimisation de l'existant », et contredisent un avis les concernant pourtant voté par le CESER, où la VFCEA était la priorité et le débat préalable la condition, jamais réalisée.

- Le plan Rhône/Saône : le CESER Bourgogne a « coopéré », ainsi que les associations environnementales du Bassin, mais n'ont pas été entendus.

Il sera très aventureux, sinon vain, d'envoyer un plan qui ne respecte ni la Directive Cadre sur l'Eau ni le cadre de préparation aux programmes européens régionaux (climat, risques, cohérence des politiques publiques...)

- Les pôles de « coopération » (il faut être cohérent...) se limitent au Pôle nucléaire -dont l'avenir sera décroissant- et à VITAGORA. Quel rôle pour les atouts innovants en matière d'énergies renouvelables (en particulier la géothermie), d'économies d'énergie (logements...) etc....
- La PAC sera « révisée », elle aussi, à partir de demain. Un budget en forte baisse sera affecté à un programme dont on ne connaît pas le contenu, notamment en matière de « verdissement » et où le développement rural serait le parent pauvre. Comment faire entendre la voix de la Région, des Régions coopératrices, sur quels choix et critères ?
- Une grande banque des collectivités locales pour s'endetter davantage dans des « grands projets inutiles » alors qu'une majorité de nos concitoyens s'enlisent dans des difficultés financières ? C'est le FMI lui-même qui est obligé de rappeler qu'il est très risqué de ne pas tenir compte du changement climatique !

L'absence de véritable prospective environnementale dans tous les champs d'activité rend les propositions non-opérationnelles. S'adresser à l'Etat et à l'Union Européenne pour optimiser l'utilisation des fonds, nécessité d'intégrer les règles existantes, repérer les enjeux qui donneront aux sollicitations du crédit à leurs yeux.

La compétitivité est une voie économiquement absurde, socialement destructrice comme cela est actuellement démontré en Europe.

C'est un autre modèle de développement qui est attendu par une part croissante de la société, fondé sur les principes de coopération, de réponses aux besoins sociaux, de réduction des inégalités et d'ouverture vers une transition écologique. La coopération suggère l'accomplissement d'efforts réciproques entre les acteurs qui y contribuent. Au niveau européen, elle suppose et impose (Convention d'Aarhus) d'associer les citoyens le plus en amont possible des décisions.

La réponse devrait être un Contrat de projets interrégional.

Oui, il faut une « évolution des mentalités », une « rupture avec les habitudes », avec les modes de pensée dominants... comme le suggère la conclusion de cet avis, mais avec des objectifs compatibles avec les contraintes financières, sociales, écologiques.

Cet avis concentre tous les projets inutiles contre lesquels nos associations se mobilisent. Je voterai logiquement contre ».



**Intervention de Jean-Louis BILLET
au titre de la CGT-FO**

« Penser à développer les axes de communication entre l'Europe et la Bourgogne, c'est bien. Mais soyons vigilants à ce que la communication intérieure nécessaire à l'accès de la Bourgogne soit maintenue.

Je veux parler de la suppression de l'arrêt d'un train Paris-Clermont à Nevers à compter du 10 décembre le soir à 18 heures et qui pénalisera donc de nombreux Nivernais Bourguignons ».

**Intervention de Gérard MOTTET
au titre des organismes culturels (patrimoine)**

« Le présent projet d'avis traduit bien la réalité géographique et spatiale du territoire bourguignon et les trois effets physiques qui caractérisent son relief, l'effet de seuil, l'effet de bassin et l'effet de couloir.

- le seuil de l'Europe occidentale que l'on doit franchir pour passer du monde méditerranéen à l'Europe rhénane, nordique et atlantique, ce qu'avait déjà fort bien compris le conquérant romain...,

- l'effet de bassin qui attire tout le Nord de la Bourgogne vers le bassin parisien et sa mégapole capitale où vont travailler « les 15 000 navetteurs » du département de l'Yonne,

- l'effet de couloir qui oriente majoritairement l'économie bourguignonne et les transports routiers, autoroutiers, ferroviaires et fluvio-maritimes vers le couloir rhodanien, la métropole lyonnaise, la région Rhône-Alpes et les pays méditerranéens.

Mais ce projet d'avis dépasse cette réalité en n'oubliant pas les rapports entre la Bourgogne, le Massif Central et ses 6 régions présentes à Saint-Brisson le 27 août dernier, et les rapports entre la Bourgogne et la façade atlantique en soulignant l'importance de la RCEA, sans oublier la VFCEA.

C'est donc bien à cette échelle européenne et internationale que doit être pensé l'avenir de notre région. Mais attention de ne pas limiter cette coopération interrégionale à une seule vision économique.

La Bourgogne est aussi une histoire, un immense patrimoine culturel, architectural, naturel et environnemental.

Cette personnalité de notre région doit être également prise en compte avant de verser dans un complexe d'infériorité économique et quantitative.

L'avenir de la Bourgogne n'est pas qu'économique, il est aussi humain, social et patrimonial. Car, pour être présent à Bruxelles, il faut exister aussi sur ces points.

Notre région n'est pas qu'une statistique, elle est une forte personnalité dont on doit respecter l'histoire, la géographie, les sites exceptionnels, autant que l'économie ».



**Intervention de Patrick LAFORET
au titre de la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Bourgogne (CCIR)**

« Monsieur le Président, je voudrais, comme l'a dit mon collègue M. de CHARETTE, je l'avais noté aussi comme tel, bien mettre en avant la nécessité d'un mode projet plus qu'une approche de découpage territorial quand on réfléchit à ce sujet.

Si nous devons aller vers un découpage territorial, il est difficile de ne faire qu'une seule recommandation par rapport à l'est car il faudra que le territoire se découpe de manière beaucoup plus ciselée.

L'effet est réel, le nord de la Bourgogne, c'est le sud de Paris, le sud de la Bourgogne, c'est le nord de la région lyonnaise. Il ne faut pas contrarier cette attractivité dans la mesure où cela développe de l'activité et de l'emploi sur le bassin. Même s'il y a des effets pendulaires avec des déplacements de personnels, c'est une autre histoire, mais il ne faut pas les contrarier, ils sont naturels. On ne travaillera pas sur un scénario qui consiste à centrifuger sur la Bourgogne tel qu'on pourrait l'imaginer.

Vous avez évoqué la POCL. On rejoint l'effet de couloir évoqué précédemment. Elle est très intéressante pour la région Bourgogne mais elle ne peut pas passer partout. C'est Paris, Orléans, Clermont, Lyon. Elle évitera consciencieusement la Côte-d'Or pour partie et la région dijonnaise. D'où la nécessité qu'une autre partie de la Côte-d'Or, qui n'est concernée ni par cette POCL ni par cette attractivité nord/sud, se tourne vers des territoires tels que les territoires rhénan voire mosellan, en tout cas l'est.

Nous observons dans la démonstration que vous faites que, malgré tout, il y a chaque fois une analyse de continuité en termes territoriaux. Même dans les rapprochements entre les pôles de compétitivité, on est quand même quelque part sur des territoires extrêmement proches.

Pour compléter ce qui vient d'être dit sur les trois effets : celui de seuil, celui de bassin et celui de couloir, je préconise d'en ajouter un quatrième, celui du saut de puce, qui permet d'aller dans d'autres territoires plus loin comme l'ouest de la France (par exemple Bordeaux, Toulouse et autres), qui sont au passage les territoires dont les PIB sont les plus forts actuellement en France. Vous me voyez venir, je parlerai de l'aéroport Dijon Bourgogne ensuite.

Sur cet avis, j'ai été un peu déçu de voir que l'on évoquait l'École supérieure de commerce à la fin comme quelque chose qu'il fallait reprendre, comme si on parlait d'une page blanche. Cette école existe, elle est 18ème dans le concert des écoles de commerce en France. Les écoles de commerce françaises sont considérées en Europe comme de véritables atouts et de véritables réussites du monde consulaire.

Cette école de commerce n'est pas en devenir d'une coopération avec Nice ou Nancy, elle existe en tant que telle. Elle s'inscrit dans une démarche internationale complète, ambitieuse, avec le rapprochement avec Oxford Brookes University. Il n'y a peut-être pas tant d'exemples que cela en Bourgogne.

Elle s'inscrit dans une filière d'excellence qui traverse toute la Bourgogne : le vin. C'est un enjeu qui est bien en lien avec le projet UNESCO.

Vous avez évoqué la carence de chercheurs. Excusez-moi du peu : 55 professeurs permanents, 42 chercheurs, faites le même ratio dans d'autres enseignements supérieurs et vous verrez que nous sommes beaucoup moins en manque de chercheurs.

Pour terminer, l'aéroport de Dijon Bourgogne qui n'est pas évoqué non plus dans les atouts, qui n'existe pas dans la présentation. Il est évoqué dans ce qu'il faudrait faire avec un point d'interrogation, les bras m'en tombent ! Pour moi, il n'y a pas de région attractive sans cette nécessité. Je ne vois pas ce qu'est le raccord d'un aéroport de Dijon à d'autres aéroports, c'est pour moi un projet un peu différent.

Je n'ai pas envie de développer, ce que j'ai fait plusieurs fois. Je remarque simplement que c'est complètement en lien avec une publication du CESER voici quelques mois sur la mobilité en Bourgogne où, là encore, il n'y avait rien sur l'aéroport. Quand le président (ce qui n'est pas de sa responsabilité, le président préside) évoque qu'il n'y a pas de partisan dans l'approche du CESER, cela me fait un peu rire, je pense qu'il s'avance beaucoup quand il dit cela parce que le sujet de l'aéroport, c'est tout à fait stigmatisant.

Pour ces deux raisons, et ce n'est pas complètement contre votre rapport, au nom de la Chambre de Commerce de la Côte d'Or, je ne voterai pas cet avis ».



**Intervention de Gilles DENOSJEAN
au titre de la CGT-FO**

« Deux remarques :

1. Je crois qu'il faut être prudent dans un tel rapport sur les problèmes des limites administratives. N'ajoutons pas de la confusion à la confusion.

Je pense que le problème n'est pas là ; la commune, le département, la région ont leur place dans les coopérations interrégionales. C'est une question de volonté politique à chaque échelon.

Pour moi, département et commune, souvent décriés, présentent l'intérêt d'établir un lien proche avec nos concitoyens, garant de l'égalité républicaine.

C'est indispensable pour ne pas écraser les problématiques locales, dans la construction économique européenne.

2. L'ouverture à l'axe rhénan

Je le dis nettement, il faut avoir une vision équilibrée du développement.

Oui aux coopérations avec l'axe rhénan !

Oui aux coopérations avec Rhône-Alpes !

Oui aux coopérations avec l'Île-de-France !

J'étais hier à Milan, je crois fermement qu'une partie de nos relations avec la Lombardie passe par une bonne coopération avec Rhône-Alpes : c'est notre porte d'entrée dans cette région ».

Ne rien privilégier, ne rien exclure, créer des projets, établir de nouvelles relations à tous niveaux, c'est je crois, ce qui nous permettra d'avancer ».

**Intervention de Marc BENNER
au titre du Pôle nucléaire Bourgogne**

« Un petit ajout à ce travail fourni au nom de l'adaptabilité.

Au nom des pôles de compétitivité mis en avant dans ce rapport, je voudrais apporter une note d'optimisme à l'alerte sur les centres de décision qui se trouveraient hors de Bourgogne.

Les 2 pôles de compétitivité VITAGORA et PNB ont en effet annoncé au ministre de l'Economie et des Finances, en visite à Dijon il y a quelques jours, l'extension du périmètre de leur action dans le cadre du contrat de performance 3.0 en cours de rédaction : VITAGORA vers l'Île-de-France, le PNB vers Rhône-Alpes, centre de l'ingénierie française, en conservant le centre de décision en Bourgogne. La France et l'Europe pourraient ainsi bénéficier de ces initiatives et de ce leadership innovant venu de Bourgogne. De quoi remonter dans le classement indiqué dans ce rapport.

Le PNB a un grand avenir en France et dans le monde avec le grand carénage, l'export et la déconstruction.

Et je ne parlerai pas ici, pour rester bref, de l'ambition européenne des pôles comme le PNB : Royaume-Uni, Finlande, Pologne...

Pour les autres régions, le PNB travaille avec La Normandie, la Franche-Comté, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Provence Alpes Côte d'Azur.

Materialia peut être une piste partielle sur une partie de la thématique des matériaux mais les points communs sont peu nombreux. Attention à rester sur une adaptabilité permanente et un pragmatisme économique et social car le futur se construit à partir de nos atouts existants ».



**Intervention d'André FOURCADE
au titre de la CFDT**

« Le CESER, -c'est-à-dire, vous les conseillers-, a voté le 9 décembre 2011 un avis sur les infrastructures à l'unanimité. Cet avis dressait la liste des priorités retenues par le CESER.

A77-RCEA-VFCEA. LGV. Branche Est port Chalon, Mâcon, Gron
VFCEA N Chagny, ligne de la Bresse Lyon-Bourg Lyon et ligne PLM

Bien sûr cette position devra être actualisée, mais pour le moment, c'est notre position commune.

L'avis préparé par la commission 6 sur le DOB propose « un recentrage sur les compétences obligatoires ».

Notre amendement s'inspire de ces deux textes.

Nous souhaitons éviter les contradictions entre nos différents avis ; on sait bien que certains, par exemple dans les médias, se feraient un plaisir de s'en saisir, de les souligner pour nuire à nouveau à l'usage de notre assemblée et au sérieux du travail des conseillers.

Nous sommes tous, et chacun de nous, comptables et responsables de la cohérence des propositions du CESER et de son image.

Je vous remercie ».